

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3558

présenté par
Mme Sas

à l'amendement n° 3283 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.